



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/1/Add.1  
11 juin 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5 - 9 juillet 2004

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques préliminaires du Président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 43<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire annoté, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/1.

**b) Organisation des travaux**

Le Président doit proposer l'organisation des travaux à la séance plénière.

**3. Activités du Secrétariat**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/2 présente un rapport des activités du Secrétariat depuis la 42<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le document inclut des informations sur les activités de suivi mises en œuvre par le Secrétariat suite à la 42<sup>e</sup> réunion ainsi que sur les préparatifs de la 43<sup>e</sup> réunion. Il contient aussi des informations sur les missions entreprises par le Chef et le personnel du Secrétariat durant cet intervalle.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

#### **4. Etat des contributions et des décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/3 fournit des informations sur l'état du Fonds au 1<sup>er</sup> juin 2004, telles qu'enregistrées par le Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 33 768 860 \$US, après la prise en compte de tous les fonds approuvés par le Comité exécutif, y compris ceux approuvés lors de sa 42<sup>e</sup> Réunion. Le Trésorier mettra à jour le solde du Fonds pour refléter les nouvelles contributions faites par les Parties au moment de la réunion et fournira aussi de l'information sur les gains et pertes associés au mécanisme du taux de change fixe.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note avec gratitude du rapport du Trésorier.

#### **5. État des ressources et planification**

##### **a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/4 contient les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes, le remboursement des fonds provenant de projets annulés et d'autres ajustements de projets.

Questions à traiter:

- Remboursement de 960 388 \$US, plus 107 885 \$US en frais d'agence, par les agences;
- Soldes des projets achevés depuis plus de deux ans; et
- Ressources totales disponibles pour la 43<sup>e</sup> Réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur les projets avec soldes, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/4.
2. Prendre note du montant total de 960 388 \$US, remboursé à la 43<sup>e</sup> réunion sur les soldes de projets (PNUD -- 617 556 \$US, excluant le remboursement par le PNUD des sommes remboursées préalablement par erreur dans 6 projets; PNUE – 214 930 \$US; ONUDI -- 27 470 \$US et Banque mondiale -- 100 432 \$US, excluant les montants remboursés par le PNUD pour le projet de renforcement des institutions en Thaïlande qui doit être transféré à la Banque mondiale) et aussi du remboursement des coûts d'appui qui totalisent 107 885 \$US (PNUD – 80 078 \$US, excluant le remboursement par le PNUD des coûts d'appui remboursés préalablement par erreur dans 6 projets; PNUE – 19 289 \$US; ONUDI – 3 484 \$US et la Banque mondiale – 5 034 \$US, excluant les coûts d'appui associés au transfert du projet de renforcement des institutions en Thaïlande).

3. Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution totalisant 1 093 535 \$US, excluant les coûts d'appui des projets achevés depuis plus de deux ans : PNUD 808 118 \$US, plus les coûts d'appui; Banque mondiale 285 417 \$US, plus les coûts d'appui.
4. Prendre note du montant de 34 837 133 \$US à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 43<sup>e</sup> réunion.

**b) Plan d'activités de l'année 2004**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/5 examine la planification à la lumière des communications à la 43<sup>e</sup> réunion.

Questions à traiter :

- Pays à risque de non-conformité dans le plan d'activités de 2004.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2004, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/5 et du fait qu'il reste 94 millions \$US à déposer pour les activités des plans d'activités de 2004 qui contiennent 22 ententes pluriannuelles et 176 autres projets.
2. Inciter les agences bilatérales et d'exécution qui ont des projets dans les plans d'activités de 2004 prévus dans des pays qui risquent la non-conformité, à déposer ces projets à la 44<sup>e</sup> réunion de toute urgence.

**c) Situation/perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/6 comprend trois parties. La Partie I a été préparée en réponse à la Décision 32/76 b) et présente une analyse de la conformité potentielle pour les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone (CTC) et le chloroforme de méthyle (TCA). La Partie II contient une mise à jour, par pays, sur l'état de la mise en œuvre des projets en cours dans tous les pays visés à l'article 5 trouvés en situation de non-conformité par la Réunion des Parties. La Partie III contient une analyse des données de consommation de SAO, par secteur, présentée par les pays visés à l'article 5 au Comité exécutif dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes de pays.

Questions à traiter:

- Situation de conformité, état de la mise en œuvre des projets en cours et données sur la mise en œuvre des programmes de pays;
- Nécessité d'une mise en œuvre ponctuelle des plans d'activités; et

- Données de 2003 pour les pays trouvés en situation de non-conformité par la 15<sup>e</sup> Réunion des Parties.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport sur la situation/les perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal des pays visés à l'article 5, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/6 qui inclut des données sur l'état de la mise en œuvre des projets en cours dans la Partie II et sur la mise en œuvre des programmes de pays dans la Partie III.
2. Inciter les agences bilatérales et d'exécution ainsi que les pays visés à l'article 5 concernés à respecter la mise en œuvre ponctuelle des plans d'activités de 2003.
3. Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure dans leurs plans d'activités de 2005-2007 des activités d'élimination, là où c'est approprié, pour la consommation admissible des pays suivants :

Pour les halons : Haïti, Géorgie, Libéria, Sierra Leone et Somalie (lorsque les conditions semblent propices à une opération durable).

## **6. Mise en oeuvre du programme :**

### **a) Rapport sur l'évaluation intermédiaire des projets de stockages des halons pour les pays ayant un volume faible et moyen de capacités en place**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/7 présente un rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'évaluation intermédiaire des projets de stockage des halons dans les pays ayant un faible volume de capacités en place.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport d'étape, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/7.

### **b) Étude théorique des projets de bromure de méthyle**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/8 présente une synthèse de quatre études sous-sectorielles, effectuées par des consultants qui ont analysé la documentation disponible relative aux projets sur le bromure de méthyle en horticulture, incluant les légumes, les fraises, les bananes, les fleurs coupées, le tabac et l'application après récolte. Cette étude a pour objectif d'identifier les principaux sujets d'une analyse future et de proposer un plan de travail pour la seconde phase de l'évaluation qui inclura des visites sur le terrain.

Questions à traiter:

- Tendances de la consommation de bromure de méthyle et conformité des pays;

- Disponibilité et qualité des informations dans les rapports périodiques et les rapports d'achèvement des projets;
- Sujets identifiés pour l'évaluation principale et plan de travail proposé.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note des informations fournies dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/8, incluant les sujets d'évaluation proposés et la méthodologie de la seconde phase de l'évaluation.

**c) Suivi de la Décision 42/12 c) concernant l'évaluation intermédiaire des accords d'élimination du secteur de la production de CFC**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/9 présente les observations du Secrétariat sur un rapport préparé par la Cellule de l'ozone du ministère de l'Environnement et des Forêts du Gouvernement de l'Inde et par la Banque mondiale, selon la Décision 42/12 c). Le rapport est annexé au document.

Questions à traiter :

- Méthodologie utilisée par SRI pour la préparation de la vérification technique;
- Données sur la production de CFC, communiquées selon l'article 7 et présentées dans la vérification technique, le document de projet et les rapports de vérification ultérieurs; et
- Mesures possibles de la production brute et nette, vendable de CFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport préparé par la Cellule de l'ozone du ministère de l'Environnement et des Forêts du Gouvernement de l'Inde et par la Banque mondiale.
2. Préciser si le Gouvernement de l'Inde, en collaboration avec la Banque mondiale, devrait planifier et vérifier la production de CFC autorisée en Inde, comme une production nette ou brute.

**d) Rapports périodiques au 31 décembre 2003**

**i) Rapport périodique global**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/10 résume les progrès et les données financières de la mise en œuvre des projets et des activités appuyés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2003. Le document contient trois annexes : L'Annexe I contient les données, par pays, sur la mise en oeuvre des projets; l'Annexe II contient une analyse des données des rapports périodiques et l'Annexe III qui est un nouvel ajout au document, contient une revue des projets en cours, par pays.

Questions à traiter :

- Rapports périodiques bilatéraux non déposés; et
- Livraison lente des projets.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport périodique global du Fonds multilatéral, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/10.
2. Encourager les agences bilatérales qui n'ont pas remis leurs données financières au Secrétariat, ni la clôture financière des activités bilatérales, de le faire de toute urgence.
3. Prendre note de la lenteur du rythme d'achèvement des projets en 2003 pour toutes les agences et du taux d'élimination inférieur aux prévisions et inciter les agences d'exécution et les pays visés à l'article 5 à accélérer la mise en œuvre des projets.

## **ii) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/11 contient le rapport périodique sur les activités mises en œuvre dans le cadre de la coopération bilatérale par : l'Australie, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni.

Questions à traiter :

- Rapports périodiques non reçus de la Finlande, de la France, du Japon et de la Suisse;
- Responsabilité du PNUE pour les rapports périodiques sur les requêtes bilatérales de la République tchèque, de la Hongrie et de la République slovaque;
- Demander au PNUD de rembourser les soldes provenant du projet annulé en Bolivie, mis en œuvre par la Belgique; et
- Surveillance additionnelle des projets non assujettis aux procédures d'annulation.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports périodiques déposés par les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Allemagne, de la Suède et du Royaume-Uni et des informations fournies par la Belgique, Israël et la Pologne.
2. Demander aux Gouvernements de la Finlande, de la France, du Japon et de la Suisse de remettre leurs rapports périodiques à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.
3. Demander au PNUE de déposer à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif des rapports périodiques, conformément à la Décision 39/18, sur les projets avec des retards de mise en œuvre et les projets achevés avec soldes.
4. Demander aux Gouvernements du Canada, de la France et de l'Allemagne de déposer à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif des rapports sur les projets avec des retards de mise en œuvre.

5. Demander au PNUD de remettre à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un rapport sur le montant des fonds remboursés pour le projet de mousse Quimica Andina annulé en Bolivie (BOL/FOA/28/INV/10), au nom du Gouvernement de la Belgique et dans le cadre du rapport sur les soldes.
6. Surveiller les projets suivants à titre de projets avec des retards de mise en œuvre et prendre note de leurs progrès lents :
  - a) Projet de récupération et de recyclage au Chili (CHI/REF/35/TAS/19);
  - b) Assistance dans la conception de politiques et de règlements à St-Kitts et Nevis (STK/REF/24/TAS/04) avec mise en œuvre canadienne; et
  - c) Projet national de récupération et de recyclage en Egypte (EGY/REF/29/TAS/75) avec mise en œuvre allemande.

**iii) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/12 contient le rapport périodique du PNUD pour les activités menées jusqu'au 31 décembre 2003 et les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Exiger des rapports de situation supplémentaires sur les projets présentant des progrès lents;
- Dépassement apparent des projets.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport périodique du PNUD, contenant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/12.
2. Surveiller les projets suivants qui présentent des retards de mise en œuvre et prendre note de leurs progrès lents :
  - a) Banque de halons en République dominicaine (DOM/HAL/38/TAS/32);
  - b) Banque de halons en Egypte (EGT/HAL/32/TAS/81);
  - c) Banque de halons au Mexique (MEX/HAL/35/TAS/104);
  - d) Projet de surveillance pour le plan de gestion des frigorigènes au Mali (MLI/REF/32/TAS/10);
  - e) Projet de surveillance pour le plan de gestion des frigorigènes au Népal (NEP/REF/28/TAS/07);
  - f) Plan de gestion des frigorigènes au VietNam (VIE/REF/35/TAS/38 et 39);

- g) Projet de mousse Harmony au Nigeria (NIR/FOA/34/INV/89);
  - h) Projet Global Plastic Industries au Nigeria (NIR/FOA/34/INV/91); et
  - i) Projet de réfrigération Al-Saad en Syrie (SYR/REF/35/INV/81).
3. Prendre note que le PNUD fera rapport à la 44<sup>e</sup> réunion sur 42 projets avec des retards de mise en œuvre dont 18 déjà classés dans cette catégorie l'an dernier.
  4. Prendre note que le PNUD comptait 269 projets classés comme achevés depuis plus d'un an, avec des soldes résiduels totalisant 4 108 662 \$US.
  5. Réitérer la Décision 17/22 à la lumière des dépassements apparents de projets dans le rapport périodique du PNUD pour 2003 et convenir que les fonds remboursés par erreur pourraient être remis à l'agence d'exécution selon les pratiques antérieures.

**(iv) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/13 contient le rapport périodique du PNUE pour les activités menées jusqu'au 31 décembre 2003 et les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Mise en œuvre lente dans 3 projets de renforcement des institutions; et
- Remboursement des soldes résiduels pour les activités reliées au programme d'aide à la conformité, selon la Décision 35/36 d).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport périodique du PNUE, contenant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/13.
2. Demander le dépôt de rapports de situation supplémentaires à la 44<sup>e</sup> réunion, incluant les mesures prises par le PNUE et les Unités nationales de l'ozone depuis la 43<sup>e</sup> réunion sur les projets de renforcement des institutions suivants :
  - a) Projet de renforcement des institutions aux Iles Fidji (FIJ/SEV/37/INS/08)
  - b) Projet de renforcement des institutions aux Maldives (MDV/SEV/37/INS/04)
  - c) Projet de renforcement des institutions à Sao Tome et Principe (STP/SEV/38/INS/02)
3. Prendre note que le PNUE compte 17 projets avec des retards de mise en œuvre dont 5 projets déjà classés dans cette catégorie l'an dernier et que ces projets devront faire l'objet d'un rapport à la 44<sup>e</sup> réunion.

4. Prendre note qu'en mai 2003, le PNUE comptait 39 projets classés comme achevés depuis plus d'un an, avec des soldes résiduels totalisant 753 677 \$US.
5. Demander au PNUE de faire rapport à la 44<sup>e</sup> réunion sur le remboursement des soldes résiduels pour le projet de réseau européen de 2003 (EUR/SEV/39/TAS/05).

**(v) ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/14 contient le rapport périodique de l'ONUDI pour les activités menées jusqu'au 31 décembre 2003 et les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Différences par rapport à l'Inventaire des projets approuvés.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport périodique de l'ONUDI, contenant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/14.
2. Prendre note que l'ONUDI fera rapport à la 44<sup>e</sup> réunion sur 24 projets avec des retards de mise en œuvre, incluant 5 projets déjà classés dans cette catégorie l'an dernier.
3. Prendre note que l'ONUDI compte 42 projets classés comme achevés depuis plus d'un an, avec des soldes résiduels totalisant 1 370 167 \$US.

**(vi) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/15 contient le rapport périodique de la Banque mondiale pour les activités menées jusqu'au 31 décembre 2003 et les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Demande de rapports de situation supplémentaires sur les projets présentant des progrès lents

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/15.
2. Prendre note que la Banque mondiale fera rapport à la 44<sup>e</sup> réunion sur un total de 49 projets avec des retards de mise en œuvre, incluant 39 projets déjà classés dans cette catégorie l'an dernier.

3. Surveiller les projets suivants par un rapport de situation supplémentaire à déposer à la 44<sup>e</sup> réunion dans le cadre des projets avec retards de mise en œuvre et prendre note de leurs lents progrès :
  - a) Désinfestation après la récolte dans le projet de démonstration sur le coton et les agrumes en Argentine (ARG/FUM/29/DEM/93)
  - b) Application pour le traitement des sols dans le projet de démonstration pour les tomates et les poivrons au Chili (CHI/FUM/25/DEM/35)
  - c) Projet de banque de halons en Argentine (ARG/HAL/26/TAS/80)
  - d) Projet de banque de halons en Jordanie (JOR/HAL/29/TAS/53)
  - e) Projet de banque de halons à Oman (OMA/HAL/41/TAS/O8)
  - f) Projet de banque de halons en Turquie (TUR/HAL/38/TAS/80)
  - g) Projet de banque de halons en Thaïlande (THA/HAL/29/TAS/121)
  - h) Projet d'élimination des halons en Thaïlande (THA/HAL/32/INV/134)
4. Prendre note que la Banque mondiale comptait 41 projets classés comme achevés depuis plus d'un an, avec des soldes résiduels totalisant 13 005 549 \$US.

**e) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de l'année 2003**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/16 présente l'évaluation des plans d'activités de 2003 des agences d'exécution et leurs recommandations au Secrétariat.

Questions à traiter:

- Performance des agences d'exécution par rapport aux indicateurs de performance de leurs plans d'activités de 2003.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait prendre note de l'évaluation de la performance des agences par rapport à leurs plans d'activités de 2003, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/16, et inciter les agences à s'efforcer d'améliorer leurs performances par rapport aux objectifs de leurs plans d'activités pour 2004.

**f) Retards dans la mise en œuvre des projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/17 contient une évaluation des progrès réalisés par les projets identifiés comme ayant des retards de mise en œuvre selon les décisions prises lors de réunions précédentes du Comité exécutif, examine les projets sur lesquels des rapports de situation sont exigés, présente des demandes additionnelles d'annulation de projet et envisage l'incidence des projets retardés et annulés sur la conformité.

Questions à traiter:

- Projets de dioxyde de carbone liquide au Maroc; et
- Rapports à déposer à la réunion par le PNUD, sur trois projets de mousse en Chine et en Tanzanie.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager :

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports remis au Secrétariat sur les projets avec des retards de mise en œuvre, par le Canada, la France, l'Allemagne et les quatre agences d'exécution, tels que contenus dans le document sur les projets avec des retards de mise en oeuvre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/17).
2. Prier le Gouvernement du Japon de remettre, de toute urgence, son rapport sur les projets avec des retards de mise en œuvre.
3. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant.
4. Adopter les objectifs et les échéances indiqués dans le tableau suivant :

| Agence | Code               | Titre du projet  | Objectif et échéance  |
|--------|--------------------|--|---|
| BIRD   | ARG/SOL/28/INV/91  | Conversion du MCF, utilisé comme solvant, à un agent de nettoyage aqueux à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliolino SAIC; Integral Metalurgica, SA; Orbis Mertig SAIC; Trosh, SA Unisol, SA and Buffalo, S.A. en Argentine | Signature des ententes d'ici juillet 2004.                          |
| BIRD   | CPR/FOA/20/INV/179 | Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible (plaques) à Chengdu Plastics No. 7 en Chine   | Installation des équipements d'ici septembre 2004. (Décision 42/15) |
| PNUE   | GLO/SEV/19/TAS/112 | Modules de formation sur la gestion de l'élimination des SAO dans les PME  | Achèvement du projet d'ici le 1 avril 2005. (Décision 42/15)        |

5. Examiner les rapports déposés à la réunion concernant les projets suivants afin d'établir s'ils justifient une annulation ou toute autre mesure appropriée :

| Agence | Code               | Titre du projet   | Observations  |
|--------|--------------------|---|---|
| PNUD   | CPR/FOA/28/INV/291 | Élimination du CFC-11 par conversion à une technologie au n-pentane dans la fabrication de mousse isolante de polyuréthane rigide à Purification Equipment Factory, en Chine          | [Prendre note éventuellement du montant approuvé de 262 738 \$US sur le budget total de 516 780 \$US et comptabiliser l'élimination de 66 tonnes PAO par ce projet depuis la livraison des équipements, selon la Décision 39/13 b). Toutefois, le Comité pourrait prendre note que le PNUD et le Gouvernement de la Chine tenteront de récupérer les équipements pour les utiliser ailleurs.] |
| PNUD   | URT/FOA/31/INV/13  | Élimination du CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible par la conversion au chlorure de méthylène à Plyfoam Limited, en République unie de Tanzanie                  | [Prendre note éventuellement de l'achèvement de ces deux projets et d'autres projets avec des retards de mise en œuvre dont l'achèvement sera communiqué lors de cette réunion]   |
| PNUD   | URT/FOA/26/INV/11  | Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Pan Africa Enterprises Ltd., en République unie de Tanzanie | [Prendre note éventuellement de l'achèvement de ces deux projets et d'autres projets avec des retards de mise en œuvre dont l'achèvement sera communiqué lors de cette réunion.]  |

6. Prendre note de l'annulation automatique des projets suivants :

- a) Projet d'élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Richbond S.A. au Maroc (MOR/FOA/22/INV/08), avec un décaissement de 425 316 \$US sur le montant de 470 625 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 150 tonnes PAO, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b); l'annulation étant due à la non réalisation de l'objectif convenu.
- b) Projet d'élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Salidor S.A. au Maroc (MOR/FOA/23/INV/13), avec un décaissement de 296 775 \$US sur le montant de 299 000 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 48 tonnes PAO, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b); l'annulation étant due à non réalisation de l'objectif convenu.
- c) Projet d'élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Mousse d'Or S.A. au Maroc (MOR/FOA/23/INV/19), avec un décaissement de 280 350 \$US sur le montant de 280 350 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 45 tonnes PAO, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b); l'annulation étant due à la non réalisation de l'objectif convenu.
- d) Conversion à la technologie au dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de mousse flexible (plaques) pour remplacer le CFC-11 à Bonbino Comfort au Maroc (MOR/FOA/25/INV/22), avec un décaissement de 485 483 \$US sur le montant de 490 200 \$US approuvé pour ce projet, et l'élimination de 90 tonnes

PAO, comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b); l'annulation étant due à la non réalisation de l'objectif convenu.

**g) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la communication des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/18 contient un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet de démonstration et d'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols au Chili.

Questions à traiter :

- Augmentation de la consommation de bromure de méthyle au Chili et incidence négative de l'approbation d'exemptions pour des utilisations essentielles du bromure de méthyle sur les intervenants au Chili; et
- Le résultat positif obtenu avec des technologies de substitution et la confiance du Gouvernement de se conformer aux obligations du Protocole de Montreal et aux conditions convenues dans le projet.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait examiner le rapport périodique sur la mise en œuvre du projet de démonstration et d'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols pour la production d'arbres fruitiers et le reboisement au Chili, à la lumière des observations contenues dans le document.

**h) Rapport sur la mise en œuvre de la Décision 42/49 dans le contexte de la Decision Ex.1/2**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/19 contient le rapport du Secrétariat suite à la Décision 42/49. Il comprend un exposé sur l'état des projets sur le bromure de méthyle, incluant une section sur la conformité que le Comité exécutif pourrait trouver utile à titre d'informations générales supplémentaires et les observations des membres du Comité exécutif en réponse à la Décision 42/49. Ce document contient aussi une annexe avec toutes les données disponibles concernant les projets sur le bromure de méthyle.

Questions à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager la nécessité d'établir un groupe de contact pour examiner le document préparé par le Secrétariat et toute communication transmise par les membres du Comité exécutif.

**7. Propositions de projets**

**a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/20 fournit des statistiques sur les communications reçues et contient la liste de tous les projets et activités dont l'approbation globale est

recommandée (Annexe I) et la liste des projets recommandés pour un examen individuel (Annexe II). L'examen des projets n'a soulevé aucune question d'orientation.

Questions à traiter :

- Approbation des projets et des activités sur la liste d'approbation globale.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait approuver les projets dont l'approbation globale est recommandée.

**b) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/21 contient 14 projets et activités soumis à l'approbation des Gouvernements au titre de la coopération bilatérale. Trois sont inclus sur la liste d'approbation globale, mentionnée au point 7 a) précédent de l'ordre du jour et 10 projets et activités seront examinés au point 7 d) de l'ordre du jour, Projets d'investissement. Un projet déposé par le Gouvernement de l'Allemagne est soumis pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Approbation éventuelle du financement d'une étude sur la gestion des HCFC en Chine.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif Le Comité pourrait envisager l'approbation du projet à la lumière des délibérations sur le document d'orientation, présenté au point 11 de l'ordre du jour, préparé par l'Allemagne et déposé par le Gouvernement du Royaume-Uni.

**c) Amendements aux programmes de travail de l'année 2004**

**i) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/22 contient 27 activités présentées par le PNUE, incluant 14 demandes pour des projets de renforcement des institutions nouveaux ou à renouveler. Une approbation globale est recommandée pour 15 de ces activités, examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Dix activités reliées à des plans de gestion des frigorigènes seront examinées au point 7 d) de l'ordre du jour, Projets d'investissement. Deux propositions de renouvellement de projets de renforcement des institutions seront examinées individuellement.

Questions à traiter :

- Etude de la Phase III du projet de renforcement des institutions en Cote d'Ivoire. Ce pays n'a pas communiqué de données au Secrétariat du Fonds pour 2003 et se trouve en situation potentielle de non-conformité au Protocole de Montréal. Si les données pour 2003 sont communiquées avant l'examen du projet par le Comité exécutif et si elles écartent le problème de non-conformité, le projet pourrait être approuvé, tel que soumis. Sinon, en cas de non-

conformité, le Comité a déjà approuvé des projets de renforcement des institutions pour une année seulement.

- Etude de la Phase V du projet de renforcement des institutions au Guatemala. Ce pays semble en situation de non-conformité par rapport au Protocole de Montréal et à son accord avec le Comité exécutif pour l'élimination du bromure de méthyle. Dans d'autres cas de non-conformité, le Comité a déjà approuvé des projets de renforcement des institutions pour une seule année.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Approuver le renouvellement du projet de renforcement des institutions de la Côte d'Ivoire pour deux ans, tel que présenté, si les données communiquées pour 2003 sont satisfaisantes. Sinon, approuver le projet pour une seule année. Dans les deux cas, le Comité pourrait transmettre au Gouvernement les opinions contenues dans l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/22.
2. Approuver le renouvellement du projet de renforcement des institutions au Guatemala pour une seule année et transmettre au Gouvernement les opinions contenues dans l'Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/22.

#### **ii) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/23 contient 7 activités présentées par le PNUD, incluant 5 demandes pour le renouvellement de projets de renforcement des institutions. Une approbation globale est recommandée pour toutes les propositions qui ont donc été examinées au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : aucune.

#### **iii) ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/24 contient 4 activités présentées par l'ONUDI, incluant une demande pour le renouvellement d'un projet de renforcement des institutions. Une approbation globale est recommandée pour les 4 activités qui ont donc été examinées au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : aucune.

**iv) Banque mondiale**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/25](#) contient une activité de préparation de projet, présentée par la Banque mondiale. Une approbation globale est recommandée pour cette activité qui a donc été examinée au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : aucune.

**d) Projets d'investissement**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/20](#) contient à l'Annexe II, une liste de 10 projets pour examen individuel. Une approbation globale est recommandée pour tous les autres projets d'investissement, à la fois pour des activités en cours et nouvelles, qui ont donc été examinés au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Dans le tableau à l'Annexe II (reproduit sur la page suivante) : il faudrait examiner l'approbation de chacun des 10 projets individuellement. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se retrouvent dans le document de projet du pays concerné dont la référence figure dans le tableau (*le Secrétariat présentera le ou les problèmes impliqués, au besoin*).

| Pays       | Titre du projet   | Agence                                  | Référence du document    |
|------------|---|---|--------------------------|
| Argentine  | Plan d'arrêt de la production de CFC; programmes de travail pour 2003 et 2004   | Banque mondiale                         | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/26 |
| Chine      | Plan sectoriel pour l'élimination des SAO dans les applications d'agent de transformation chimique et dans la production de tétrachlorure de carbone: programme annuel de 2004  | Banque mondiale                         | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/30 |
| Costa Rica | Elimination totale du BM utilisé comme fumigène dans la production de melons, fleurs coupées, bananes, plants de tabac et dans les pépinières, excluant les applications sanitaires et préalables à l'expédition (tranches II et III) | PNUD                                    | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/31 |
| Cuba       | Plan de gestion national de l'élimination des CFC: élimination des SAO dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (première tranche)  | Allemagne<br>Canada,<br>France,<br>PNUD | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/33 |
| Liban      | Elimination du BM pour la fumigation des sols dans la production de fraises (requête pour un changement technologique)  | ONUDI                                   | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/36 |
| Malaisie   | Programme d'assistance technique pour installer des alternatives et éliminer toute les utilisations restantes du BM sauf les applications sanitaires et préalables à l'expédition   | PNUD                                    | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/37 |

| Pays                 | Titre du projet   | Agence       | Référence du document    |
|----------------------|---|--------------|--------------------------|
| Malawi               | Elimination de toutes les utilisations non essentielles du BM autres que les applications sanitaires préalables à l'expédition (tranche IV) | PNUD         | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/38 |
| Nigeria              | Projet-cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants (première tranche)  | ONUDI        | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/40 |
| Serbie et Montenegro | Plan national d'élimination des CFC (première tranche)  | ONUDI, Suède | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/42 |
| Uruguay              | Elimination de la consommation de CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur aérosols   | PNUD         | UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/44 |

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait approuver chacun des projets qui figurent dans ce tableau sur la base suivante : les informations fournies dans le document de proposition de projet correspondant incluant les observations du Secrétariat; tout document supplémentaire distribué conformément à la Décision 41/80, et toute information supplémentaire fournie lors de la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution concernée.

## 8. Programmes de pays

Les documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/46](#), [UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/47](#) et [UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/48](#) contiennent, respectivement, le programme de pays de la Guinée Bissau et des mises à jour pour le Liban et la Roumanie.

### Questions à traiter :

- En date de la 15<sup>e</sup> Réunion des Parties, la Guinée Bissau n'avait pas communiqué ses données complètes pour l'établissement des consommations de référence selon les Annexes A, B et C du Protocole de Montréal;
- Pour le Liban, la consommation de CFC communiquée excède les deux options définies par la Décision 35/57. La consommation de bromure de méthyle déclarée par le Liban pour 2002 dépasse la consommation de référence du pays; et
- La Roumanie aura besoin d'activités d'élimination supplémentaires pour atteindre les objectifs de conformité de 2005 dans la consommation de CFC et la production de bromure de méthyle .

### Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité pourrait :

1. Approuver le programme de pays de la Guinée Bissau et les mises à jour pour le Liban et la Roumanie, en indiquant que ces approbations ne signifient l'approbation des projets contenus dans ces documents, ni de leurs niveaux de financement.
2. Demander au Gouvernement de la Guinée Bissau de faire rapport annuellement au Comité exécutif sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de pays et le premier rapport devrait parvenir au Secrétariat le 1<sup>er</sup> mai 2005, au plus tard.

3. Envisager fixer le niveau de la consommation résiduelle admissible de CFC pour fins de financement à 312,5 tonnes PAO, selon l'option 2 choisie par le Liban, (une augmentation de 88 tonnes PAO) pour la consommation non relevée antérieurement dans le Sud du Liban et la région de l'ouest de la Bekka.

**9. Incidences possibles d'une augmentation ultérieure des montants approuvés pour les projets de renforcement des institutions (Décision 42/22 b)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/49

Questions à traiter :

- Examiner si la capacité des pays à très faible volume de consommation de tenir leurs engagements est compromise par le niveau de financement approuvé pour leurs projets de renforcement des institutions et les incidences possibles d'une augmentation de ces montants.
- Le document d'orientation est en train d'être finalisé.

Mesure que le Comité exécutif pourrait envisager : Le Comité pourrait examiner les conclusions de ce document lorsqu'il sera finalisé.

**10. Critères d'évaluation des rapports périodiques et des vérifications techniques prévus dans les accords pluriannuels (Décision 41/15)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/50 contient les critères proposés pour évaluer les rapports périodiques et les vérifications techniques prévus dans les accords pluriannuels, présentés par le Secrétariat en réponse à la Décision 41/15.

Questions à traiter :

- Pertinence et applicabilité des critères proposés;
- Dans quelle mesure doit-on utiliser les données de l'industrie pour colliger des données sur les importations et les exportations; et
- Niveau de détails auquel on doit s'attendre dans les rapports sur les plans de gestion des frigorigènes des pays à faible volume de consommation d'ODS et incidences financières de tels rapports.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait envisager l'adoption des critères pour guider la vérification future des accords pluriannuels.

**11. Responsabilité du Fonds multilatéral et critères d'admissibilité potentiels d'une étude sur le financement de l'élimination des HCFC (Décision 42/7 b)).**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/51 contient un document présenté par le Gouvernement de l'Allemagne, via la délégation du Royaume-Uni, sur la responsabilité du Fonds multilatéral et les critères d'admissibilité potentiels d'une étude sur la gestion des HCFC. L'Annexe I du document inclut les principales caractéristiques de la proposition de projet : "Élaboration d'une

stratégie adaptée pour la gestion à long terme du HCFC-22 et autres HCFC en Chine"; l'Annexe II contient les opinions des délégations sur l'admissibilité du financement et autres aspects et l'Annexe III répond aux opinions des délégations et du Secrétariat du Fonds multilatéral sur l'admissibilité du financement et autres aspects.

Questions à traiter :

- Admissibilité du financement par le Fonds multilatéral de l'étude sur la gestion des HCFC en Chine et toutes autres incidences.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait examiner le projet de document et prendre les mesures appropriées.

## **12. Comptes du Fonds multilatéral**

### **a) Conciliation des comptes de l'année 2002 (suivi de la Décision 42/41)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/52 aborde les questions restées en suspens depuis la 42<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif au sujet de la conciliation des comptes du Fonds multilatéral pour l'année 2002 (Décision 42/41).

Questions à traiter :

- Ajustements des coûts de démarrage initiaux du PNUD;
- Dépôt des comptes vérifiés de la Banque mondiale pour 2002; et
- Revenus excédentaires détenus par la Banque mondiale.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait :

1. Prendre note de la conciliation des comptes de 2002, telle que présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/52.
2. Prendre note que le Trésorier fera les ajustements appropriés pour refléter les intérêts additionnels communiqués par le PNUD et le montant vérifié des coûts de démarrage initiaux qui s'élève à 596 500 \$US, tel qu'indiqué par le PNUD.
3. Demander aux agences bilatérales que les avances de fonds pour les agences d'exécution soient placées dans des comptes portant intérêts et de rembourser les intérêts perçus au Fonds multilatéral à titre de revenus additionnels.
4. Compenser le revenu excédentaire de 21 290 851 \$US détenu par la Banque mondiale selon son compte provisoire, dans l'attente du dépôt de ses comptes vérifiés pour 2002 par rapport aux approbations octroyées durant la présente réunion.

**b) Comptes de l'année 2003**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/53 résume les comptes vérifiés du Fonds pour les années 1991-2002 et les comptes provisoires pour l'année 2003.

Questions à traiter :

- Dépôt tardif des comptes vérifiés du Fonds de la part des agences d'exécution.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/53.

**13. Traitement/encaissement des billets à ordre (suivi des Décisions 41/4 et 42/44)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/54 contient le rapport du Trésorier sur le traitement/l'encaissement des billets à ordre en réponse aux Décisions 41/4 et 42/44. Le rapport ajoute que le Trésorier recueille des données sur les règles et systes utilisés dans d'autres fora pour l'encaissement transparent et équitable des billets à ordre. La conclusion de l'étude est escomptée avant la 43<sup>e</sup> réunion.

Questions à traiter :

- Pertinence et exhaustivité de l'étude à la lumière des décisions du Comité exécutif.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport du Trésorier et fournir des instructions additionnelles sur tout autre recherche que le Trésorier devrait faire, le cas échéant.

**14. Budgets unifiés pour le Programme d'aide à la conformité (suivi de la Décision 41/39)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/55 présente la réponse du directeur exécutif du PNUE suite à la Décision 41/39 sur la préparation de budgets unifiés pour le programme d'aide à la conformité.

Questions à traiter :

- Mesure administrative nécessaire pour permettre l'inclusion des coûts d'appui administratifs et de programme du PNUE dans les budgets unifiés, avec les coûts pour les activités de programme.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait fournir des éclaircissements sur la manière dont il souhaite procéder à partir des avis du PNUE.

**15. Rapport sur les coûts d'appui au programme des projets de coopération bilatérale (Décision 42/45 c))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/56 contient un bref rapport sur le suivi de la Décision 42/45 c), effectué par le Secrétariat.

Question à traiter : aucune.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait envisager tout changement au régime actuel des coûts administratif pour les agences bilatérales.

**16. Droits et obligations des agences bilatérales aux termes du Protocole de Montréal et de son Fonds multilatéral (Décision 42/45 e))**

Aucun document n'est requis pour ce point de l'ordre du jour.

**17. Systes de permis d'importation et d'exportation : une mise à jour (Décision 41/79)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/57 fournit une mise à jour sur l'instauration de systes de permis d'importation et d'exportation dans les pays visés à l'article 5. Une partie des informations contenues dans ce rapport a été obtenue auprès du Secrétariat de l'Ozone.

Question à traiter : aucune.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

**18. Surveillance du commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone et prévention du commerce illicite de ces substances (Décision XIV/7)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/58 contient le projet de rapport proposé par le Comité exécutif à la 16<sup>e</sup> réunion des Parties, en réponse à la Décision XIV/7. Il inclut un rapport du PNUE sur les activités de ses réseaux régionaux au sujet des moyens de combattre le commerce illicite et un rapport du Secrétariat sur l'évaluation des projets concernant la formation des agents de douane et les systes de permis.

Questions à traiter :

- Pertinence du rapport à la lumière de la Décision XIV/7.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : Le Comité exécutif pourrait donner des conseils sur les révisions qu'il convient d'apporter au projet de rapport pour pouvoir le déposer à la XVI<sup>e</sup> réunion des Parties et autoriser le Secrétariat à remettre un exemplaire du rapport au Secrétariat de l'Ozone, une fois qu'il aura été révisé selon les instructions du Comité exécutif.

**19. Mandat du Comité exécutif (suivi de la Décision 42/48)**

Un document est en train d'être finalisé.

**20. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production**

Le rapport sera remis au Comité exécutif après la réunion du Sous-groupe durant la 43<sup>e</sup> réunion.

-----